



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° **AG2022/04/25/6** portant sur

**L'AUTORISATION PREALABLE AU LANCEMENT DES LOTS 4 (PLOMBERIE) ET 5
(SPRINKLAGE) POUR LE RENFORCEMENT DU NIVEAU -5
DU PARKING LYMPIA AU PORT DE NICE**

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 25 avril 2022*

PARTICIPANTS

Monsieur Pierre SCHIES - Directeur des interventions et de la coordination de l'Etat - représentant
Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux
consulaires – **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Madame Maryline PELOU - Inspectrice des finances publiques - Division pilotage de l'action
économique – représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques
des Alpes-Maritimes,**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président,
MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis –
Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire,
Membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA
Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel,
DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH
Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LEROY Anne,
LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, , MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON
Martine, MESSINA Aurélie, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège,
REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice,
SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO
Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

***51 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de
majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***

Messieurs KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Messieurs, ALBISER Yves, BOUDET Ludovic, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie,
FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique,



KLEINKLAUS Christophe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, VALENZA Marcello, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Messieurs, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, **Membres du Bureau.**

Madame et Messieurs, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, LELLOUCHE Jean-Pierre, MANE Jean, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, ROMERO Pierre, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Monsieur, BARNAUD Sandrine, JULIENNE Stéphane, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Messieurs, DELHOMME Christophe, MANSI Théo, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents honoraires.**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, CAPPELAERE Nicolas, **Membres Élus Titulaires.**

Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, GIBAUD Richard, MASSÉ Philippe, SERVANT Lionel, **Membres Associés,**

Messieurs LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, **Conseillers Techniques**



EXPOSE PREALABLE :

Le parking souterrain Port Lympia (ERP de type PS en exploitation), situé au bord du quai des Douanes du Port de Nice, a été mis en service le 01/09/2015. Depuis lors, le niveau -5 est fermé pour cause de fissures au niveau du radier. L'ouverture de ce 5^{ème} sous-sol est programmée fin mai 2022.

La procédure judiciaire initiée à l'encontre des concepteurs-réalisateurs de cet ouvrage ainsi qu'à l'encontre de toutes les parties prenantes a permis d'acter de l'urgence de réaliser les travaux de renforcement de ce dernier.

Ces travaux de renforcement et de consolidation, lancés en urgence, correspondent au lancement des lots suivants :

- Le lot 1 « Travaux de renforcement des contreforts et des porteurs verticaux du niveau -5 » : notifié en août 2020 pour un montant de 575 905 € HT, en cours de finalisation ;
- Le lot 2 « Travaux de renforcement du radier » : notifié en janvier 2021 pour un montant de Tranche Ferme de 3 835°673 €HT et de Tranche conditionnelle de 394 400 € HT, en cours d'exécution ;
- Le lot 3 « Réseaux du radier » : notifié en janvier 2021 pour un montant de 66 200 € HT, en cours d'exécution.

L'objectif est à présent de finaliser les travaux de rénovation d'urgence du parking en lançant un marché de travaux composé de 2 lots :

- Lot 4 : Plomberie pour un montant estimé par le maitre d'œuvre de l'opération Arcadis à 150 000 € HT dont PSE de 20 000 € HT
- Lot 5 : Sprinklage pour un montant estimé par le maitre d'œuvre de l'opération Arcadis à 250 000 € HT Tranche ferme et 200 000 € HT en Tranche Conditionnelle et 50 000€ HT pour les variantes.

Ces deux lots vont être lancés en procédure d'appel d'offres ouvert.

Les travaux sont prévus à l'automne 2022.

VUS :

- Les articles L2124-1, L 2124-2 et R.2124-1, R. 2124-2 et R.2161-1, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande publique.
- Les articles 48 et 112.2 du Règlement intérieur de la CCI NCA
- L'annexe 11 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte-d'Azur : « Guide interne des marchés publics de la CCINCA et de ses filiales ;
- L'Avis favorable du Bureau n°BA2022/04/13-15/3 en date du 15 avril 2022

CONSIDÉRANT :

- ✚ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ✚ Que le budget global de l'opération liée au renforcement et à la reconstruction du 5^{ème} sous-sol du parking Lympia a été estimé à 6,5 M€ HT ;



- ✚ Que les marchés relatifs aux lots 4 et 5 seront lancés selon une procédure d'Appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2162-2 et suivants du Code de la commande publique ;
- ✚ Que les principales caractéristiques des 2 lots sont les suivantes :
 - ◆ Lot 4, Plomberie :
 - Le montant estimé de ce lot est fixé à 150 000 € HT dont PSE de 20 000 € HT ;
 - Le marché prendra effet à sa notification pour une durée de 1 an ;
 - ◆ Lot 5 : Sprinklage
 - Le montant estimé de ce lot est fixé à 250 000 € HT pour la tranche ferme ; à 200 000 € HT en Tranche Conditionnelle et à 50 000 € HT pour les variantes ;
 - Le marché prendra effet à sa notification pour une durée de 1 an ;
- ✚ Que l'article 112.2 du Règlement intérieur de la CCI NCA dispose que les marchés formalisés qui ne relèvent pas du fonctionnement courant de la CCI NCA doivent faire l'objet d'une autorisation du Président par l'Assemblée Générale avant le lancement de la procédure, ou avant leur notification et leur signature avec le titulaire sélectionné ;
- ✚ Que lors des séances du Bureau du 10 janvier 2022, et de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2022, les instances précitées de la CCI NCA n'ont pas délibéré sur le lancement de ces marchés en procédure formalisée à l'occasion du recensement des marchés à lancer en 2022 ;
- ✚ Que le Bureau de la CCINCA, lors de la consultation électronique qui s'est tenue du 13 au 15 avril 2022, a émis un avis favorable au lancement de ces deux lots en procédure d'Appel d'offres ouvert.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- ▶ **D'ACCORDER** une autorisation au Président pour lancer, signer et notifier les marchés allotis en question, lesquels seront lancés selon une procédure formalisée d'Appel d'offres ouvert ;

Etant précisé :

- ▶ Que le rapport d'expertise de monsieur GIRAUD (fin 2021) propose au Président du Tribunal Administratif de Nice de faire porter une grande partie de ces travaux par les entreprises et bureaux d'études du groupement de conception – réalisation responsables ainsi qu'à leurs assureurs ;
- ▶ Que dans le cas de figure où l'objet du marché, son mode de passation ou son estimation budgétaire viendraient à être modifiés de manière substantielle, une nouvelle délibération de l'Assemblée Générale devra intervenir avant le lancement, ou la notification et signature du marché en question avec le titulaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62

Nombre de participants à la séance : 51 (quorum : 32, atteint)

Nombre de départs : 0

Nombre de votes exprimés : 41 (quorum : 32, atteint)

Abstention : 10

Contre : 0

Pour : 41



Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Nice, le 25 avril 2022

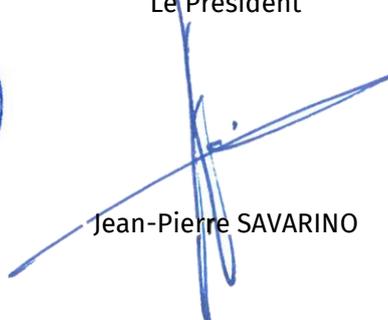
Le Secrétaire



Anne LECHACZYNSKI



Le Président



Jean-Pierre SAVARINO